

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 5 août 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Flavie tenue le lundi 5 août 2019, à 20 h, au Centre municipal Léon-Gaudreault.

SONT PRÉSENT(E)S mesdames les conseillères Louise Dubé, Rose-Marie Gallagher, Agathe Lévesque, Lynn Robitaille et messieurs les conseillers Robin Boucher, Michel Hudon tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-François Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE madame Marie-Ève Bouchard, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Jean-François Fortin ouvre la séance à 20 h et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2019-08-242

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Louise Dubé et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour. (Ajout du point 27 en cours de route après l'adoption de l'ordre du jour, mais aucune mention avant l'adoption).

2019-08-243

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par madame Lynn Robitaille et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019 tel que rédigé.

2019-08-244

4. APPROBATION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER NUMÉRO 2019-08

Il est proposé par madame Rose-Marie Gallagher et résolu unanimement d'approuver le bordereau des comptes à payer numéro 2019-08 tel que présenté au montant de 372 363,91\$.

Je, soussignée, Marie-Ève Bouchard, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées au bordereau numéro 2019-08.

Marie-Ève Bouchard
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. MRC DE LA MITIS

2019-08-245

6.1 MISE À JOUR DU RÔLE D'ÉVALUATION

Il est proposé par monsieur Michel Hudon et résolu unanimement d'autoriser le paiement pour la mise à jour du rôle d'évaluation effectuée en mai pour la somme de 3 280.76\$

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 5 août 2019

2019-08-246

6.2 HONORAIRES DU SERVICE DE GÉNIE

Il est proposé par madame Agathe Lévesque et résolu unanimement de payer les factures du service de génie de la MRC de La Mitis.

Développement du nouveau développement résidentiel :	6 147.38\$
Projet d'allongement de la rampe de mise à l'eau :	<u>196.59\$</u>
	6 343.97\$

2019-08-247

7. **HONORAIRES COMPLÉMENTAIRES DE RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON**

Il est proposé par madame Rose-Marie Gallagher et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la facture numéro 1897725 des honoraires progressifs de Raymond Chabot Grant Thornton pour l'audit de l'exercice 2018 au montant de 1 100\$, plus taxes.

Le montant total des honoraires s'élevait 5 900\$ au lieu de 4 800\$ comme mentionné à la résolution 2019-06-166 datée du 3 juin 2019.

2019-08-248

8. **PAIEMENT À LA VILLE DE MONT-JOLI POUR LE SERVICE INCENDIE**

Il est proposé par monsieur Michel Hudon et résolu unanimement d'autoriser le paiement de 28 365\$ représentant le deuxième de trois versements à la ville de Mont-Joli pour le service incendie.

2019-08-249

9. **FACTURE DE LES ENTREPRISES JML POUR L'INSPECTION ET LE RAMONAGE DES CHEMINÉES**

Il est proposé par monsieur Robin Boucher et résolu unanimement d'autoriser le paiement à Les Entreprises JML pour l'inspection et le ramonage de 196 cheminées à 23,96\$, plus taxes pour la somme totale de 5399.41\$.

10. **TRAVAUX DE LIGNAGE**

2019-08-250

10.1 **CHEMIN PERREAULT OUEST**

Il est proposé par monsieur Robin Boucher et résolu unanimement d'accepter la proposition de Multi-lignes de l'Est pour rafraîchir le lignage du **Chemin Perreault Ouest** pour la somme de 890.76\$ plus taxes.

2019-08-251

10.2 STATIONNEMENTS PUBLICS ET PISTE CYCLABLE

Il est proposé par monsieur Robin Boucher et résolu unanimement d'accepter la proposition de Multi-lignes de l'Est également pour rafraîchir le lignage du stationnement de la Place Clément-Chouinard ainsi que la piste cyclable de la route de l'Aéroport pour la somme de 250\$ plus taxes.

11. **PAIEMENT DES FACTURES POUR LES TRAVAUX DU NOUVEAU DÉVELOPPEMENT**

2019-08-252

11.1 LES EXCAVATIONS LÉON CHOUINARD ET FILS LTÉE

Il est proposé par madame Lynn Robitaille et résolu unanimement d'autoriser le paiement des factures à Les Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée pour la location de machinerie du 2 au 25 juillet 2019 au montant de 46 679.85\$ incluant les taxes.

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 5 août 2019

2019-08-253

11.2 CLAUDE VÉZINA, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

Il est proposé par monsieur Michel Hudon et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la facture de monsieur Claude Vézina pour la création des lots du nouveau développement, la poste de 32 repères d'arpentage, la mise en plan et la production de copies. Le montant de la facture s'élève à 11 345.73\$ incluant les taxes.

2019-08-254

12. MANDAT A GOULET ET LEBEL ARCHITECTES

Il est proposé par madame Rose-Marie Gallagher et résolu unanimement d'effectuer un paiement de 2 299.50\$ à Les Architectes Goulet et Lebel. Les honoraires sont en lien avec la réalisation d'une l'étude d'avant-projet visant l'analyse de scénarios pour la relocalisation du garage municipal, le tout tel qu'autorisé dans la résolution 2019-03-087.

2019-08-255

13. PAIEMENT À EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC. POUR L'ASPHALTAGE DE LA RUE OUELLET

CONSIDÉRANT QUE le service de génie de la MRC de La Mitis recommande la signature du certificat de fin de travaux ainsi que le paiement de la retenue de 5 %;

Il est proposé par monsieur Robin Boucher et résolu unanimement :

D'AUTORISER madame Francine Roy directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le certificat de réception définitive des travaux;

DE PAYER à Eurovia Québec Construction Inc. la somme de 4 032.73\$ correspondant à la retenue de 5 % incluant les taxes.

2019-08-256

14. PAIEMENT À LES ECVAVATION LÉON CHOUINARD ET FILS LTÉE POUR LES TRAVAUX DE DRAINAGE DE LA RUE OUELLET

CONSIDÉRANT QUE le service de génie de la MRC de La Mitis recommande également la signature du certificat de fin de travaux ainsi que le paiement de la retenue de 5 %;

Il est proposé par madame Agathe Lévesque et résolu unanimement :

D'AUTORISER madame Francine Roy directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le certificat de réception définitive des travaux;

DE PAYER à Les Excavations Léon Chouinard Ltée la somme de 4 032.73\$ correspondant aussi à la retenue de 5 % incluant les taxes.

2019-08-257

15. RÉPARATION DU DODGE RAM 1994

Il est proposé par madame Lynn Robitaille et résolu unanimement d'effectuer le paiement à Service Gaboury pour la réparation d'un cylindre de frein, du support à transmission ainsi que l'embrayage du camion Dodge ram 1994. Le montant des réparations s'élève à 1727.44 \$ incluant les taxes.

16. DÉPÔT DU CERTIFICAT AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER POUR LE RÈGLEMENT 2019-03.

Madame Marie-Ève Bouchard, directrice générale adjointe, dépose le certificat d'enregistrement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement 2019-03.

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 5 août 2019

17. DÉPÔT DU RAPPORT DU SYSTÈME COMMUN D'ASSAINISSEMENT DES EAUX POUR L'EXERCICE 2018

Madame Marie-Ève Bouchard, directrice générale adjointe, dépose le rapport de l'audit du système commun d'assainissement des eaux pour l'exercice 2018 préparé par Raymond Chabot Grant Thornton.

2019-08-258

18. HONORAIRES DE RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON – AUDIT POUR LE SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

Il est proposé par madame Lynn Robitaille et résolu unanimement que soit autorisé le paiement de la facture de Raymond Chabot Grant Thornton pour l'audit du système commun d'assainissement des eaux de l'exercice terminé le 31 décembre 2018. Le montant de la facture s'élève à 2 730.66\$ incluant les taxes.

2019-08-259

19. NETTOYAGE ANNUEL DU RÉSEAU D'ÉGOUT

Il est proposé par monsieur Robin Boucher et résolu unanimement d'accepter la soumission déposée le 1^{er} août 2019 de Leblanc Environnement. Comme la soumission comporte des taux horaires et non un montant forfaitaire, le conseil autorise la somme de 10 000\$ pour le nettoyage des conduites.

2019-08-260

20. RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON – AUDIT POUR RECYC-QUÉBEC

Il est proposé par madame Agathe Lévesque et résolu unanimement que soit autorisé le paiement de la facture de Raymond Chabot Grant Thornton pour l'audit de la collecte sélective des matières recyclables pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018. Le montant de la facture s'élève à 1 063.52\$ incluant les taxes.

2019-08-261

21. RÉPARATION DU CORRÉLATEUR, ÉQUIPEMENT INTERMUNICIPAL

Il est proposé par monsieur Robin Boucher et résolu unanimement que soit autorisé le paiement de la facture de Stelem pour la réparation du corrélateur. Les travaux consistent au remplacement d'un circuit intégré de la charge, de remplacer un transistor de communication sur une plaquette de circuit et de remplacer la batterie rechargeable. Le montant de la facture s'élève à 677.20\$ taxes incluses.

2019-08-262

22. ACHAT D'UNE SCIE À BÉTON CHEZ P. LABONTÉ ET FILS

CONSÉDÉRANT la désuétude de l'actuelle scie à béton;

CONSIDÉRANT les frais importants de location d'équipements spécialisés;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir un équipement adéquat afin de poursuivre et de ne pas retarder les travaux de raccordement des conduites d'aqueduc et d'égout du nouveau développement résidentiel;

Il est proposé par Monsieur Michel Hudon et résolu unanimement :

D'ENTÉRINER l'achat d'une nouvelle scie à béton. L'équipement, acheté chez P. Labonté et Fils, est au coût de 1 895.94\$ taxes incluses.

2019-08-263

23. DEMANDE DE PAIEMENT NO. 3 À GIDES APRIL INC.

CONSIDÉRANT la présentation de la demande de paiement numéro 3 de Gides April inc.;

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 5 août 2019

CONSIDÉRANT le certificat de paiement signé par monsieur Jean-Eudes Saint-Amand, architecte ;

Il est proposé par monsieur Robin Boucher et résolu unanimement d'autoriser de verser à Gides April inc. la somme de 26 057.68\$ incluant les taxes.

2019-08-264

24. HONORAIRES POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX D'ENGLOBE CORP. POUR LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT SANITAIRE

Il est proposé par Monsieur Robin Boucher et résolu unanimement que soit autorisé le paiement de la facture d'Englobe Corp. pour le contrôle qualitatif des matériaux.

Cette facture, au montant de 1 307.16\$ incluant les taxes, s'inscrit dans le projet de Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) pour l'amélioration et le développement d'aires de repos.

2019-08-265

25. AUTORISATION POUR FEU DE JOUR – CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des activités du camp de jour, la Commission des Sports et Loisirs désire faire un feu de joie sur le terrain de la Place Jean-Philippe Roy;

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement 2016-03 sur les nuisances publiques la Commission doit demander l'autorisation à la Municipalité afin d'obtenir le permis requis;

Il est proposé par monsieur Michel Hudon et résolu unanimement d'autoriser la Commission des Sports et Loisirs à faire un feu de joie le 7 août prochain afin de clôturer la saison 2019 du camp de jour.

27. MOTION DE FÉLICITATIONS – MADAME MARIE-ÈVE BOUCHARD

2019-08-266

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Ève Bouchard est à l'emploi de la Municipalité de Sainte-Flavie depuis février 2010 et qu'elle quittera ses fonctions bientôt;

Une motion de félicitations est donnée à l'unanimité à Madame Bouchard pour ses 9 années de service au sein de l'administration municipale. Sa polyvalence, son dévouement et ses aptitudes pour le service à la clientèle sont des qualités qui méritent d'être soulignées.

2019-08-267

28. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Louise Dubé de lever la séance à 20h35.

Je, soussigné, Jean-François Fortin, maire, certifie conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec, je donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 2019-08-242 à 2019-08-267 consignées au présent procès-verbal.

JEAN-FRANÇOIS FORTIN
Maire

MARIE-ÈVE BOUCHARD
Directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe